



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité, que le conseil municipal statuera sur cette demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée ci-après, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 15 mai 2023 à 19h30 à l'édifice Gilles-Grenier au 21, rue Prieur, Les Coteaux.

Demande de dérogation mineure numéro DM-278 :

- Adresse : 30, rue Lippé
- Lot 1 688 637 du cadastre du Québec

Nature et effets :

Permettre une largeur minimum de bâtiment pour le bâtiment 1 de 11,83 mètres plutôt que 20 mètres tel que prévu à la grille H-1 106, annexe 1 du règlement de zonage 19.

Permettre une largeur minimum de bâtiment pour le bâtiment 4 de 11,83 mètres plutôt que 20 mètres tel que prévu à la grille H-1 106, annexe 1 du règlement de zonage 19.

Permettre une superficie d'implantation au sol minimale d'un bâtiment de 2 étages pour le bâtiment 1 de 532 mètres carrés plutôt que 800 mètres carrés tel que prévu à la grille H-1 106, annexe 1 du règlement de zonage 19.

Permettre une superficie d'implantation au sol minimale d'un bâtiment de 2 étages pour le bâtiment 2 de 425 mètres carrés plutôt que 800 mètres carrés tel que prévu à la grille H-1 106, annexe 1 du règlement de zonage 19.

Permettre une superficie d'implantation au sol minimale d'un bâtiment de 2 étages pour le bâtiment 3 de 425 mètres carrés plutôt que 800 mètres carrés tel que prévu à la grille H-1 106, annexe 1 du règlement de zonage 19.

Permettre le stationnement dans la marge avant du bâtiment 2 malgré l'article 2.2.5.2.1 du règlement de zonage 19.

...2

Permettre l'absence d'espace de chargement et de déchargement plutôt que 1 par bâtiment de 300 à 2 000 m² tel que prévu à l'article 2.2.5.6.2 du règlement de zonage 19.

Permettre une zone tampon de 3 mètres plutôt que 30 mètres pour isoler la zone industrielle de la zone résidentielle tel que prévu à l'article 3.2.3.1 du règlement de zonage 19.

Toute personne intéressée pourra, lors de cette séance, se faire entendre relativement à cette demande.

DONNÉ aux Coteaux, ce 27 avril deux mille vingt-trois.

Pamela Nantel,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pamela Nantel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Coteaux, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant des copies aux endroits désignés par le conseil, le **27 avril 2023** entre **14h00 et 15h00**.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27^e jour d'avril 2023

Pamela Nantel,
Directrice générale et greffière-trésorière